

**Avis rendu par la commission de sélection de l'appel à projets
Création d'une offre de 77 places d'hébergement avec accompagnement simplifié à la vie autonome des
jeunes majeurs**

La commission de sélection d'appel à projets réunie le vendredi 19 juin à 15h30 a examiné les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets susmentionné. Après présentation des rapports d'instruction et délibération, la commission a émis le présent avis. Conformément à l'article R 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

1) Classement des candidatures

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles la commission a procédé à un classement qualitatif et quantitatif des projets sur la base des critères prévus dans l'appel à projets dont notamment les besoins du Département pour couvrir l'ensemble du territoire avec plusieurs opérateurs. Le classement arrêté par secteur est le suivant :

Secteur Sud :

- 1) Association Coallia
- 2) Association Abri
- 3) Association Entre les mots les Maux

Secteur Est :

- 1) Association Jeunesse et vie
- 2) Association d'action éducative (AAE)
- 3) Association Oasis
- 4) Association Coallia
- 5) Association Abri
- 6) Association SISEIP
- 7) Association Points d'Accueil et Inclusion

Secteur Ouest :

- 1) Association d'action éducative
- 2) Association Jeunesse et vie
- 3) Association Coallia
- 4) Association Abri

2) Nature de l'avis

Le présent avis a un caractère consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Département de l'Eure .

Martine Saint Laurent

Vice-Présidente du Département 27

